

TROISIEME REUNION DES PARTENAIRES DE L'INITIATIVE MONDIALE SUR LES TOURBIERES (IMT)

DECLARATION DE BRAZZAVILLE

Sous le très Haut Patronage de leurs Excellences Messieurs les Présidents de deux Congo, Denis SASSOU NGUESSO et JOSEPH KABILA, la République du Congo Co-organise avec la République Démocratique du Congo, la 3^e réunion des partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières, avec l'appui de l'ONU Environnement

Nous, Ministres en charge de l'Environnement de l'Indonésie, de la République Démocratique du Congo et de la République du Congo, couverts par des vastes étendues des tourbières, réunis à Brazzaville le 22 mars 2018 avec l'appui de ONU Environnement, à l'occasion de la Troisième Réunion des partenaires de l'Initiative Mondiale sur les Tourbières et à l'effet d'examiner les défis et trouver les solutions liés à la Conservation, la Restauration et à la gestion Durable des tourbières de la cuvette centrale.

Rappelant la rencontre de Marrakech en 2016 en marge de la COP22 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques où fut lancée l'initiative Mondiale sur les Tourbières, au cours de laquelle les Ministres ont adopté la vision à l'horizon 2050 et les objectifs stratégiques 2020 et 2030.

Rappelant les conclusions issues de la première réunion et la deuxième réunion sur l'Initiative Mondiale sur les Tourbières organisées en septembre 2016 respectivement à Rome au siège de la FAO et en mai 2017 à Jakarta en Indonésie.

Rappelant le rôle des forêts du Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical humide après l'Amazonie, dans la régulation du climat mondial, incluant sa très haute capacité de séquestration de carbone dans ses zones inondées à savoir les tourbières

Rappelant que les tourbières sont des trésors naturels de grande importance pour la République du Congo et la République Démocratique du Congo, pour la planète, par leur précieuse réserve de carbone qui est une source essentielle pour le climat, leur biodiversité unique et exceptionnelle et par la fourniture de services écosystémiques qui garantissent des moyens de subsistance pour les populations locales, ce qui les rend pertinents pour l'atteinte des objectifs de développement



durable sur la sante, l'eau et la vie terrestre, mais aussi pertinent pour l'atteinte des objectifs de Aichi sur la biodiversité.

Rappelant que les tourbières découvertes dans la cuvette centrale congolaise, dans un état quasiment intact, présente un grand intérêt non seulement pour sa biodiversité unique et exceptionnelle, pour leur contribution à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques à travers la capture et le stockage du carbone, la conservation de la biodiversité, la régulation du régime et de la qualité des eaux,

Rappelant le Protocole d'Accord et le Plan d'Action sur la gestion durable de la Binationale des Lacs Télé et Tumba, signés entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo, en juillet 2017 à Kinshasa.

Rappelant également le potentiel de la zone Lac Télé Lac Tumba en économie des aires protégées adoptée par les Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), le 25 mai 2015 à NDjamena, notamment l'écotourisme et le tourisme scientifique ainsi que les autres services non environnement destinés à développer l'économie des territoires riverains en vue d'une vraie amélioration des conditions de vie des populations riveraines.

Nous réaffirmons notre volonté de préserver le droit des communautés locales à l'utilisation des ressources naturelles présentes dans les zones couvertes par les tourbières, à maintenir leurs usages traditionnels et à mettre en œuvre le principe du consentement libre, informé et préalable dans les activités avec les populations locales, afin de les aider à utiliser les tourbières de manière durable et à élaborer des méthodes autres que des pratiques destructrices.

Nous réaffirmons également notre volonté de continuer à faire de la lutte contre le changement climatique et de la promotion d'un développement inclusif et durable une haute priorité pour être conforme avec la Convention de Ramsar, l'Accord de Paris, les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et la Déclaration de Marrakech des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains de l'Action en faveur d'une co-émergence du continent.

Nous nous engageons à :

1. Mettre en œuvre une coordination et une coopération entre différents secteurs gouvernementaux afin de protéger les avantages fournis par les écosystèmes de tourbières. A cet effet, les pays s'engagent à mettre en place

des cadres nationaux multisectoriels et multidisciplinaires pour assurer la gestion des tourbières de la Cuvette Centrale du bassin du Congo ;

2. Mettre en place et finaliser les plans d'affectation de terres qui favorisent la conservation et la protection des tourbières, et préviennent leur drainage et leur assèchement. A cet effet, les deux pays annoncent la mise en place d'un accord de collaboration transfrontalier afin de préserver l'avenir de ces précieuses tourbières naturelles et de leurs services écosystémiques, avec la participation des communautés et des parties prenantes locales.
3. Œuvrer pour le développement et la promotion d'un modèle d'aménagement de territoire favorable à la gestion durable des tourbières et le développement économique des territoires riverains des Lac Télé et Lac Tumba.
4. Œuvrer pour la transformation de la croissance des économies de la zone Lac Télé/Lac Tumba afin d'assurer un développement inclusif et durable de manière à éradiquer la pauvreté extrême, et améliorer le bien-être des populations riveraines en activant tous les leviers humains, financiers, techniques, technologiques et les opportunités offertes par l'économie verte et l'économie bleue;
5. Agir sans délai avec l'appui de la Banque Africaine de Développement pour l'investissement durable compatible avec la conservation et le développement durable de la zone Lac Télé/Lac Tumba dans le but de favoriser et d'attirer les partenariats privés ;
6. Encourager les plans d'investissement Climat de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo, les projets et programmes de toutes les parties prenantes pour concilier la lutte contre les changements climatiques et un développement économique inclusif et durable;
7. Agir sans délais pour développer une diplomatie ambitieuse et un marketing agressif des tourbières de la cuvette congolaise dans le bassin du Congo en vue de faire connaître en Afrique et au-delà les enjeux socio-économiques et écologiques de ces zones humides particulières ;
8. Œuvrer pour accélérer l'opérationnalisation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale afin de financer les programmes et les projets socio-économiques et écologiques dans les zones des Lac Télé/Lac Tumba avec l'appui de la Banque de Développement



des Etats de l'Afrique centrale (BAD) et de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) ;

9. Promouvoir de bonnes pratiques de gestion durable dans les zones de tourbières couvertes par des activités économiques, afin qu'elles soient gérées de manière durable et judicieuse sur le plan climatique, c'est-à-dire de façon à ce qu'elles ne soient ni drainées, ni asséchées.
10. Œuvrer sans délai pour la mise en place d'un Observatoire pour la collecte, la veille et la diffusion des données à multiples usages par les décideurs, les scientifiques, les journalistes et toutes les autres parties prenantes intéressées par les enjeux des tourbières de la cuvette congolaise
11. Œuvrer sans délai pour la création d'un Centre d'excellence de formation, de recherche et d'innovation ainsi que des centres de formations intermédiaires qualifiantes dans le but de développer un capital en ressources humaines compétentes et de qualité destiné au développement et de promotion de l'éco économie des tourbières de Lac Télé et Lac Tumba.

Nous appelons la communauté internationale, dont l'ONU Environnement, à travers l'Initiative Mondiale sur les Tourbières, à apporter leurs appuis aux deux Congo dans le processus de la gestion durable des tourbières.

Nous appelons la communauté internationale à financer les programmes de recherche qui permettent de mieux connaître l'état et l'étendue des tourbières, à mieux comprendre la contribution des tourbières aux flux de gaz à effet de serre ; à mieux apprécier les coûts et les avantages de la restauration des services écosystémiques des tourbières ainsi que les coûts d'opportunité d'une approche attentiste ou relevant du statu quo .

Nous lançons un appel solennel aux bailleurs de fonds pour la mise à disposition des ressources adéquates au bénéfice des pays concernés, dans le but de mener pour une action climatique solide – en faveur des populations et de la planète, comme l'indique le thème général de la 3^{ème} réunion de l'Initiative Mondiale sur les tourbières.

Nous lançons également un appel aux partenaires techniques et financiers pour accompagner la République du Congo et la République Démocratique du Congo dans leur réflexion afin de faciliter l'émergence d'un marché innovateur, où les investisseurs privés, motivés par la responsabilité sociale d'entreprise, ont l'assurance que leurs investissements dans la conservation et la restauration des tourbières produiront des retombées positives et vérifiables pour le climat,

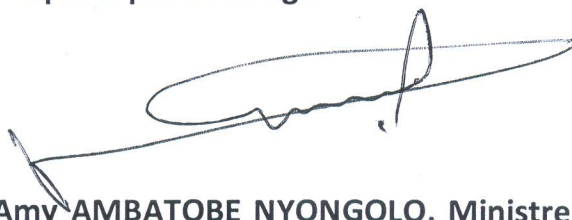
conformément aux estimations réalisées par un organisme de validation et de vérification indépendant.

Nous appelons la communauté internationale à réexaminer les mécanismes internationaux en cours, tels que le cadre des contributions déterminées au niveau national, le programme REDD+ et les mesures d'atténuation appropriées au niveau national adoptées au titre de la CCNUCC, pour une intégration de politiques responsables en faveur des tourbières.

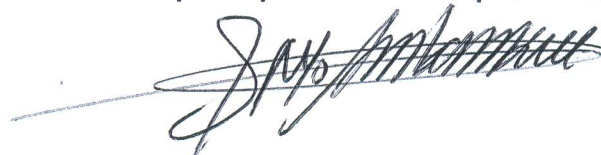
Nous appelons enfin l'ensemble des grands bailleurs de fonds à apporter leur soutien au Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et au Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale, destiné, à financer les initiatives nationales et sous régionales pour concilier la lutte contre les changements climatiques, le développement économique, le développement du secteur privé, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations.

Enfin, nous félicitons la République d'Indonésie et la République du Pérou pour leurs offre de partager leurs connaissances, leurs outils de gestion et leurs leçons apprises dans la gestion des tourbières, et attendons avec intérêt une intensification de la Coopération Sud-Sud.

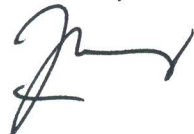
Son Excellence, Mme Arlette SOUDAN-NONAUT, Ministre du Tourisme et Environnement de la République du Congo



Son Excellence, Dr. Amy AMBATOBE NYONGOLO, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo



Son Excellence, Siti NURBAYA, Ministre de l'Environnement et des forêts de la République d'Indonésie



Fait à Brazzaville, le 22 mars 2018